

Message de la CP-CNU aux sections

La CP-CNU a adressé ce jour le message suivant aux sections.

Chères et chers collègues présidentes et présidents de sections,

Certains d'entre vous ont exprimé une inquiétude légitime quant à l'organisation de la session de qualification, ce qui nous conduit à préciser notre mode d'action. Les décisions du Conseil Constitutionnel étant attendues le 21 décembre, le bureau propose aux sections de lever la suspension des activités liées à la qualification à partir du 22 décembre. Si l'article 5 était déclaré inconstitutionnel, le processus lié aux qualifications pourrait reprendre normalement. Dans le cas contraire, nous nous réserverions le droit d'instruire les dossiers, puis de siéger, sans pour autant garantir la publication de nos décisions à l'issue de nos sessions de qualifications. Comme convenu, nous nous réunirons le 5 janvier pour envisager la suite à donner à nos actions.